

À un deux mille vingt-quatre le jeudi vingt-sept juin à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, également convoqué le 22 juin 2024, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Monsieur le Maire.

[illegible]

Révisé annuellement avec délégation de pouvoir.

[illegible]

Dispositif des clauses sociales - Bilan annuel d'activités 2023 - Evolution des conventions de partenariat

1007-1010

Dispositif des clauses sociales - Bilan annuel d'activités 2023 - Evolution des conventions de partenariat

Délégation du 27 juin 2024



15_1.pdf
(.pdf, 2,9 Mo)



TÉLÉCHARGER